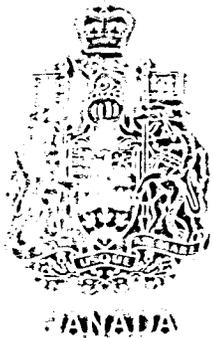
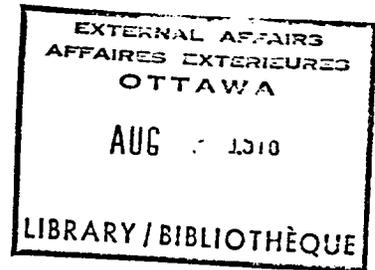


POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 23 JUIN 1976

N° 63



1976

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
COLLABORE AVEC LA NASA À LA MISE AU POINT D'UN SYSTÈME
DE NAVETTE SPATIALE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui qu'un échange de notes diplomatiques a eu lieu aujourd'hui entre le Canada et les Etats-Unis afin de confirmer l'accord entre le Centre national de recherches du Canada (CNRC) et la NASA prévoyant la participation du CNRC à la mise au point d'un système perfectionné de transport spatial.

En vertu de cet accord, le CNRC, grâce à des ententes contractuelles avec l'industrie canadienne, concevra, mettra au point et construira la première unité de vol du Télém manipulateur de la navette spatiale (TNS). Celui-ci consiste en un bras articulé de 50 pieds, fixé à l'étage orbital de l'astronef Orbiter, composante orbitale de la navette spatiale. Le TNS servira à extraire les satellites scientifiques et autres véhicules spatiaux de la soute de l'étage orbital et à les placer sur orbite. Il servira aussi à ramener sur terre les charges utiles récupérables.

En collaboration avec la RCA Ltd., la CAE Electronics Ltd., et la Dilworth, Secord, Meagher and Associates Ltd., les principaux sous-traitants, la société SPAR Aerospace Products Ltd., premier entrepreneur, travaille à la conception préliminaire depuis novembre 1975. La SPAR et les sous-traitants s'occupent également de concevoir et de construire un simulateur terrestre destiné à reproduire les conditions dans lesquelles le TNS devra fonctionner dans l'espace.

L'accord est analogue à l'entente passée entre la NASA et l'Agence spatiale européenne (ESA), aux termes de laquelle l'ESA est chargée de concevoir de mettre au point et de construire le SPACELAB, laboratoire spatial habité placé de façon permanente à l'intérieur de l'astronef Orbiter au cours de la mission SPACELAB.

Le Canada et l'Europe financent la recherche et la mise au point de leurs volets respectifs du programme de système de transport spatial. En termes d'avantages directs, l'accord NASA-CNRC assure au Canada l'accès tant à la navette spatiale pour le lancement d'astronefs et les missions de desserte qu'au SPACELAB à des fins d'expériences et d'applications; entre-temps, il prévoit aussi l'accès à des rampes de lancement conventionnelles. Le Canada a besoin d'une ouverture sur l'espace non seulement pour assurer la viabilité des programmes de recherche dans le domaine de la science spatiale, mais encore pour exploiter le potentiel sans cesse croissant des communications par satellites et des systèmes de détection. De plus, le programme TNS améliorera la capacité de l'industrie canadienne en matière de conception et de construction de systèmes spatiaux perfectionnés et fournira une assise technologique à partir de laquelle le Canada sera en mesure de participer au futur marché mondial des télémanipulateurs capables de fonctionner dans divers milieux.